

# ACADEMIE DE LA GUADELOUPE

## CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE SESSION 2025

### La Rectrice de région académique – Rectrice d'académie

Chancelière des Universités, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale,

- **Vu** les décrets 72-580 et 72-581 du 4/7/1972 portant statut des professeurs certifiés
- **Vu** le décret 80-627 du 4/8/1980 modifié portant statut des professeurs d'Education physique et sportive
- **Vu** le décret 90-680 du 1/8/1990 portant statut des professeurs des écoles
- **Vu** le décret 92-1189 du 6/11/1992 portant statut des professeurs des lycées professionnels
- Vu l'arrêté du 23/12/2003 relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires.
- **Vu** la note de service n°2019-104 du 16/07/2019 relative aux modalités et délivrance d'une certification Complémentaire dans certains secteurs disciplinaires

### ARRETE

- ARTICLE 1 :** Une session d'examen visant à l'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés titulaires, stagiaires ou en contrat à durée indéterminée des établissements publics ou privés sous contrat, d'une Certification Complémentaire est ouverte **au titre de l'année 2025**.
- ARTICLE 2 :** Le registre des inscriptions est ouvert du **mercredi 2 octobre 2024 à partir de 06h00, au Lundi 4 novembre 2024 jusqu'à 18h00** (heure locale), **déla**i de rigueur.
- ARTICLE 3 :** La phase unique d'inscription s'effectue via internet à l'adresse suivante : [www.ac-guadeloupe.fr](http://www.ac-guadeloupe.fr)  
Rubrique : Concours/ Métiers/ Ressources Humaines – Certifications – Certifications Professionnelles.
- ARTICLE 4 :** Les candidats téléverseront **exclusivement** sur l'application CYCLADES toutes les pièces justificatives demandées, au plus tard **le lundi 2 décembre 2024**.
- ARTICLE 5 :** Le Secrétaire Général de l'Académie de la Guadeloupe est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait aux Abymes, le 6 septembre 2024

Pour la Rectrice et par délégation  
Le Secrétaire Général d'Académie

Dominique BERGOPSOM

